

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ROCHESSAUVE**

**Nombre de**

**Conseillers :**

En exercice : 10

Présents : 07

Votants : 07

République Française – Département de l'Ardèche

Date de convocation : 01.04.2025      Date de séance : 10.04.2025

Le dix avril de l'an deux mil vingt-cinq

A 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROCHESSAUVE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien VERNET, Maire.

**Etaient présents :** BENLIAN Lydie, VERNET Sébastien, MOUTON Josiane, KHOUNI Jamila, VIDAL Carine, AMBLARD Gilles, BASSET Anselme

**Etaient excusés :** SABOT Nicolas, CLAUZIER Manon, ZAESSINGER Cécile.

**Secrétaire de Séance :** BENLIAN Lydie

**OBJET : ACQUISITION FONCIÈRE POUR CREATION D'UN ESPACE VERT ET STATIONNEMENT PUBLICS.**

La commune dispose de peu d'espace public sur le hameau de Fermeas, et pourra, avec cette acquisition, créer des stationnements supplémentaires et aménager un espace vert partagé.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son articles L.2241-1

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et son article L.1111-1

Il est proposé de faire l'acquisition des parcelles AI 46-AK15-AK17-AK18 et AK 19. Pour une surface totale de 79ares et 82ca pour un montant total de 4789.20€ soit 6000€ l'hectare.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

**Approuve** l'acquisition de gré à gré des parcelles AI 46-AK15-AK17-AK18 et AK 19 pour un montant total de 4789.20€

**Approuve** la prise en charge par la Commune de Rochessaive des frais d'acquisition (impôts, contributions et autres charges auxquels les parcelles sont assujetties ainsi que les frais de notaire).

**Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
**Sébastien VERNET**

La Secrétaire de séance,  
**Lydie BENLIAN**

